Image not found or type unknown

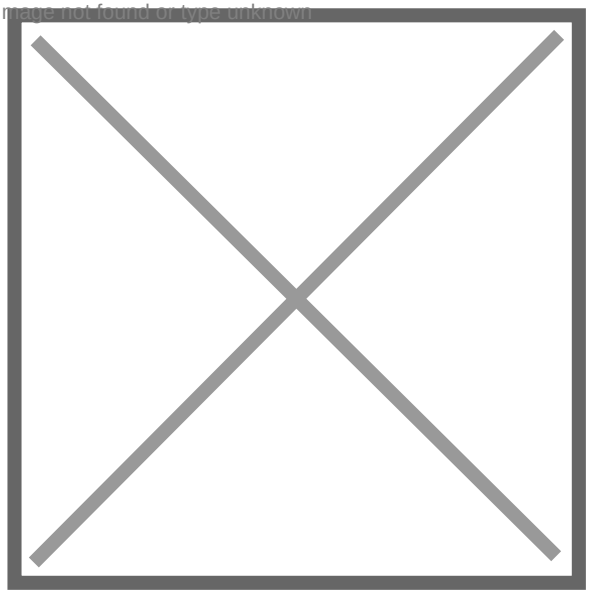

Info sur perp pour débloquage

Par **cyrillo**, le **07/07/2009** à **13:31**

Bonjour,
je dispose d'un perp a la caisse d épargne d'un somme de moin de 2500 euro j'ai 32 ans je fait un changement de banque j'ai besoin de cette argent pour payer mes dette je travaille et je remplis a aucune condition sur la loi L132-23 mes j'ai besoin de cette argent rapidement a la signature de ce contra je sais que ses ma faut car j'aurais du lire mes la personne ne ma jamais dit que sa serais bloquer apres quelle que recherche sur le net je sais que je toucherais jamais cette somme en totalité a la retraite mes environ 4 ou 5 euro par mois et comme j'ai changer de manque je vais plus alimenter ce conte et laisser cette somme pendant 27 ou 30 et inutile alore que j'en ai besoin je viens me marié aider moi si possible je demande pas grand chose juste mon argent

Par **Patricia**, le **14/07/2009** à **01:46**

Bonsoir,

Le PERP est une épargne retraite par capitalisation, constituée à partir de versements périodiques.
Les sommes sont bloquées jusqu'au départ à la retraite et versées sous forme de capital.
Vous avez signé signé un contrat (relisez-le) même un mariage ne changera rien.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés